

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 avril 2021 à 18h00

**Etaient présents :** MM. RIBOULET Gilbert, TAMBOURIN Pierre, BLANC Michel, Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, MM. BACCI Jean, HERRIOU Jean-Pierre, Mmes GENIO Ghislaine, NAVILLOD Frédérique, M. GENIO Giovanni.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** M. MEHEUT André a donné pouvoir à Mme GENIO Ghislaine, Mme RASPAIL Elisabeth a donné pouvoir à M. TAMBOURIN Pierre

**Secrétaire de séance :** NAVILLOD Frédérique

**Date de la convocation :** Mercredi 7 avril 2021

Quorum atteint

Début de la séance : 18H00

### **DELIBERATIONS**

#### **1\* Approbation du compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, après avoir entendu le compte administratif 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, considérant que les dépenses et les recettes ont été régulièrement ordonnancées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2\* Vote du Compte Administratif 2020 Budget Communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'exécution du budget de l'exercice 2020.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur TAMBOURIN Pierre 1<sup>er</sup> adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2020	384 980.57	Recettes 2020	550 004.07
<b>RAR Recettes</b>	<b>551 594.00</b>		
Dépenses 2020	330 486.34	Dépenses 2020	550 916.76
<b>RAR Dépenses</b>	<b>669 980.00</b>		
<b>RESULTAT 2020</b>	<b>+ 54 494.23</b>	<b>RESULTAT 2020</b>	<b>- 912.69</b>
Déficit sur les RAR	- 118 386.00		

<b>Budget Principal</b>	<b>Résultat Clôture Exercice 2019</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2020</b>	<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Résultat clôture 2020</b>
<b>INVEST</b>	+ 75 734.24	0.00	54 494.23	+ 130 228.47
<b>FONCT</b>	302 011.39	<b>182 265.76</b>	- 912.69	118 832.94
<b>TOTAL</b>	<b>377 745.63</b>	<b>182 265.76</b>	<b>53 581.54</b>	<b>249 061.41</b>

#### **3\* Affectation du résultat**

L'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 832.94€.

L'affectation suivante est proposée au conseil : Report de fonctionnement (R 002) pour un montant de 118 832.94€.

Approbation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 à l'unanimité.

#### **4\* Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021 à la suite de la suppression de la Taxe d'habitation**

L'Etat a affecté aux communes la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementales (le Département ne percevra plus de taxe foncière) ce qui fait apparaître un taux communal qui reste stable (10+15.49) à 25,49% sans aucune conséquence financière pour les administrés.

La taxe sur le foncier non bâti est maintenue à 52.43%. Le produit de la fiscalité locale en 2021 s'élève à 208 454€. La TFPB départementale ne correspond pas exactement à la perte de la TH des communes, l'Etat a donc mis en œuvre un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur. Le montant total prévisionnel 2021 pour la commune au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 215 644€. Accord à l'unanimité du conseil municipal

#### **5\* Vote du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune au conseil municipal.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'équilibre à **678 282.94€**.

##### **DEPENSES**

Charges à caractère général	232 400
Charges de personnel	217 000
Atténuations de produits	82 000
Autres charges gestion courante	65 500
Charges financières	11 850
Charges exceptionnelles	6 000
Dépenses imprévues	18 469.98
Opération d'ordre	45 062.96

##### **RECETTES**

Atténuations de charges	2 000
Produits des services	114 450
Impôts et taxes	364 000
Dotations et participations	38 900
Autres produits de gestion courante	40 100
Excédent antérieur reporté	118 832.94

La section d'investissement pour l'exercice 2021 s'équilibre à **1 870 149.88€**

##### **DEPENSES**

Immobilisations incorporelles	24 480
Immobilisations corporelles	251 500
Immobilisations en cours	863 905.43
Subventions d'investissement	12 000
Emprunts et dettes assimilés	659 000
Opérations patrimoniales	59 264.45

##### **RECETTES**

Subventions	563 594
Emprunts et dettes assimilés	730 000
Dotations	32 000
Produits des cessions d'immobilisations	310 000
Opérations d'ordre	45 062.96
Opérations patrimoniales	59 264.45
Solde d'exécution positif reporté	130 228.47

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2021 par 11 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

#### **6\* Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon**

Dans le cadre de la prise de compétence mobilité sur laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement le 23 mars 2021, les communes doivent délibérer pour entériner cette nouvelle compétence.

L'exercice de la compétence mobilité sur le territoire, est un point majeur pour le développement de celui-ci. La mobilité est une problématique prégnante sur le territoire, comme le dénote le diagnostic du SCOT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement pour que la CCLGV exerce la compétence mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur l'ensemble des territoires.

### **7\* Convention d'accompagnement avec le CAUE pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du bistrot de pays**

Monsieur le Maire expose aux conseillers présents que la commune a sollicité le CAUE du Var pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la rénovation du bistrot de pays et la réalisation de gîtes.

La commune souhaite aujourd'hui lancer un marché de maîtrise d'œuvre basé sur les études précédentes effectuées.

Nous sollicitons donc le CAUE pour une assistance en vue du lancement de ce marché.

Le CAUE fournira à la commune les éléments nécessaires à la constitution du dossier de consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation du dit bistrot de pays et gîtes dans le cadre d'une mission complète.

Le marché de maîtrise d'œuvre portera sur la totalité de l'opération.

Le CAUE apportera une assistance à l'analyse des candidatures et des offres en vue de la désignation du Maître d'œuvre qui sera chargé du projet.

Une participation financière de 1100 € sera demandée à la commune pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission d'accompagnement pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du bâtiment hébergeant notre bistrot de pays et la réalisation dans le bâtiment de gîtes au CAUE du Var.
- approuve la convention d'accompagnement jointe à la présente,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **8\* Transfert de compétence optionnelle de la commune du VAL, de BRENON et de la CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR (3 délibérations)**

Par délibération des communes du VAL et de BRENON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques et celle de la commune de la Cadière d'Azur actant le transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » et le délibéré favorable du SYMIELECVAR en date du 25 février 2021, il convient au conseil municipal d'entériner ces transferts.

Adopté à l'unanimité.

### **9\* Aliénation d'un immeuble communal**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, la discussion lors du conseil municipal du 03 mars 2021 concernant la vente du gîte La Citerne. Un prix d'achat de 55 000 € a été proposé par la SCI PIERRES DE LUNE et accepté au dernier conseil municipal. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour la réalisation de cette vente chez le notaire de Mr et Mme LANDRY à ORNANS (25290). Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **10\* Vente lot n° 2 dans la Zone Artisanale du Plan Deffends**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents qu'un maraîcher souhaite s'installer sur la zone artisanale.

Il donne lecture du courrier de Monsieur FERNANDEZ François et Madame WILLEMINE HAMMAS Jeannine nous confirmant leur souhait de se porter acquéreur du lot n°2 de la Zone Artisanale du Plan Deffends section B n° 886 d'une contenance de 985m<sup>2</sup> au prix de 55 000€ (Délibération n°11-02 du 10 février 2011).

Leur projet est de faire un atelier d'entreposage de fruits de saisons et de matériels liés à leurs besoins pour le marché et d'y construire leur maison d'habitation, en respectant le cahier des charges de la Zone Artisanale Communale.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à vendre le lot n° 2 de la Zone Artisanale du Plan Deffends au prix de 55 000€ à M. FERNANDEZ François et Mme WILLEMINE HAMMAS Jeannine
- à signer l'acte de vente par un acte notarié. Les frais d'acte seront à la charge des futurs acquéreurs.

### **11\* Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale de Moissac-Bellevue**

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités de renouvellement d'adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion pour l'ensemble des forêts que la commune de MOISSAC-BELLEVUE possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans.
- de désigner Monsieur RIBOULET Gilbert intervenant en qualité de maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

## QUESTIONS DIVERSES

### Station d'épuration

Jean BACCI demande où en sont les travaux, réponse de Michel Blanc, deuxième adjoint qui se charge du suivi. L'avancement des travaux est dans les délais prévus. Cependant à l'heure actuelle, il manque du débit pour le bon fonctionnement de la nouvelle station.

Il est prévu un local technique en bois, au vu de l'interdiction des locaux en bois pour les particuliers au sein de la commune, il est demandé de prévoir une construction en dur.

### Calalou

Jean BACCI nous informe que La Bastide du Calalou espère bientôt rouvrir à l'année avec un projet de SPA.

### Urbanisme

Jean BACCI fait part d'un projet d'achat des terrains constructibles situés quartier Les Blaquets et demande la faisabilité d'un raccordement au réseau d'assainissement, la nouvelle station d'épuration étant située en dessous. Michel BLANC prend en charge cette question.

### Food truck pizza

Une demande a été déposée en Mairie pour un emplacement de Camion Pizza.

Accord du conseil municipal au niveau de l'ancien point Info, un jour par semaine de préférence le jour de fermeture du bistrot, soit le mercredi. Par contre, il ne pourra pas disposer de tables.

### Location gîte

Une demande d'achat du gîte L'amandier ou du Rosier a été déposée, mais le 1<sup>er</sup> n'est pas à la vente et le 2<sup>nd</sup> est déjà vendu. Rejet du conseil municipal.

### Lot n°3 zone artisanale

Nous avons 2 acquéreurs potentiels pour le même lot n° 3 de la zone artisanale.

- Mr GERARD Patrice afin d'y faire une brocante et vide-greniers

- La famille FOLIO, pour des peintures écologiques.

Une réflexion doit être menée afin de déterminer les clauses ainsi que l'intérêt de la vente de ce bien. La commission urbanisme se charge de cette étude.

### Bistrot de pays

Il nous est fait un rapide résumé de la situation. La personne qui avait été choisie pour la gérance du bistrot nous demande la gratuité de la location de l'appartement de fonction ainsi que du restaurant.

Nous sommes dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande, les accords sont donc annulés.

Conjointement, vu le délai de fermeture du Bistrot, l'appellation Bistrot de pays est suspendue jusqu'à la réouverture après les travaux. Un appel à candidatures a été relancé. Une commission d'élus est créée afin de choisir un gérant parmi les candidatures.

### Nuisances sonores animaux

Il nous est signalé par une très jolie lettre lue par Jean-Pierre HERRIOU, des nuisances dues aux aboiements et errance des chiens en lisière de la forêt de PELLENC. M HERRIOU prépare un courrier à destination des propriétaires.

### Vaccinobus

Mme GENIO a pris en charge les inscriptions pour le vaccinobus mis en place par la Région pour les plus de 70 ans. Il interviendra les 20 avril et 18 mai pour vacciner 16 personnes qui ont des difficultés de déplacement.

### Fleurissement village

Marie-Hélène BLANC-CATENACCI et Jean GENIO s'occupent du fleurissement du centre du village avec le service technique.

### Fin de la séance à 19h45